

Procès-Verbal

Assemblée générale annuelle du 6 octobre 2020

L'assemblée générale annuelle de la FNCAS s'est tenue en distanciel par visioconférence Zoom® le mardi 6 octobre 2020 sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral 2019 du président
- Présentation du rapport d'activité 2019
- Affaires financières
 - Lecture du rapport financier 2019
 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes
 - Proposition d'affectation du résultat 2019
 - Présentation du budget prévisionnel 2020
 - Cotisation 2021 : *per capita* et montant minimal
- Questions diverses
- Renouvellement du Conseil d'Administration

Pour cette assemblée générale, 38 membres étaient représentés sur les 62 potentiels. Le quorum de 32 membres étant atteint, l'assemblée générale a été ouverte à 11h00.

L'ensemble des points de l'ordre du jour a pu être traité.

Aucune question diverse n'a été portée à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale a été levée à 12h45.

Pour cette assemblée générale distancielle, un vote électronique a été organisé via la solution de vote à bulletin secret par Internet proposée par la SARL LegaVote.

Le vote électronique a débuté au cours de l'assemblée générale, le mardi 6 octobre à 12h00, et a été clos le mercredi 7 octobre à 16h00.

Les membres du bureau de vote ont procédé au dépouillement le 7 octobre 2020 à 16h15 en reconstituant la clé de chiffrement des bulletins avec les clés personnelles qu'ils avaient choisies lors de la cérémonie de scellement.

Le système a extrait de l'urne 163 bulletins dont 0 bulletin nul et 0 bulletin blanc soit un total de 163 bulletins valablement exprimés.

La liste d'émargement contenait 38 entrées représentant 163 voix, correspondant bien au nombre de bulletins dans l'urne.



Résultat du vote des résolutions de l'assemblée générale

1 - Approbation des comptes

Au vu du rapport financier 2019 et du rapport du commissaire aux comptes, approuvez-vous les comptes de l'exercice 2019 de la FNCAS ?

Réponse	Nb de bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	163	100,00 %
Non	0	0,00 %

L'assemblée générale approuve les comptes à l'unanimité.

2 - Quitus à la directrice des affaires financières

Donnez-vous quitus à la directrice des affaires financières ?

Réponse	Nb de bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	163	100,00 %
Non	0	0,00 %

L'assemblée générale donne quitus à la directrice des affaires financières à l'unanimité.

3 - Affectation du résultat

Êtes-vous d'accord sur la proposition d'affecter le résultat de l'exercice 2019 au fonds associatif ?

Réponse	Nb de bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	163	100,00 %
Non	0	0,00 %

L'assemblée générale autorise l'affectation du résultat au fonds associatif à l'unanimité.

4 - Cotisation 2020

Approuvez-vous la proposition du conseil d'administration de fixer le per capita à 0,60 € et la cotisation minimale à 180,00 € (établissement ou organisme de moins de 300 personnels) pour l'année 2021 ?

Réponse	Nb de bulletins	% des bulletins exprimés
Oui	134	82,21 %
Non	29	17,79 %

L'assemblée générale adopte à la majorité la proposition d'augmentation de la cotisation.



Résultat du vote pour l'élection du conseil d'administration de la FNCAS

Une seule liste s'était portée candidate au renouvellement du Conseil d'Administration.

Liste « Édifier le lien sociétal comme valeur fondatrice de l'ESRI »

Gilles DE BERRANGER	Université Paul Sabatier Toulouse III
Jean-François BÉTEAU	Grenoble INP - Université Grenoble Alpes
Laurent BORDET	Université d'Angers
Laurence CANTERI	Université de Lorraine
Yoann CHANE-TO	Université de La Réunion
Mariane DOMEIZEL	Aix-Marseille Université
Cyril GARNIER	Université Polytechnique Hauts-de-France
Joël GUERVENOU	Université de Bretagne Occidentale
Christèle HOSCAR	Université de Limoges
Sonia JAFFRO	Université de Technologie de Troyes
Laurence KORICHI	Université Claude Bernard Lyon 1
Isabelle KRAUS	Université de Strasbourg
Stéphanie PÉNISSON	Université de Nantes

Réponse	Nb de bulletins	% des bulletins exprimés
Pour	156	95,71 %
Contre	7	4,29 %

L'assemblée générale élit la liste « Édifier le lien sociétal comme valeur fondatrice de l'ESRI » à la majorité.

Fait à Grenoble, le mercredi 7 octobre 2020

Le président de la FNCAS



Jean-François BÉTEAU

